

<b>Mission 1 : le combat pour l'emploi local</b>	<b>M1</b>
<b>Action 2 : faire des grandes mutations un moteur de production</b>	<b>A2</b>
<b>Tourisme</b>	<b>431</b>

La Commission Permanente,

- VU** les articles 107 et 108 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union Européenne,
- VU** le règlement N° 1407/2013 de la Commission Européenne du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis, prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) n°2020/972 du 2 juillet 2020,
- VU** le règlement (UE) n° 651/2014 de la Commission du 16 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité prolongé jusqu'au 31 décembre 2023 par le règlement (UE) 2020/972 du 2 juillet 2020,
- VU** le régime cadre exempté modifié SA42681 relatif aux aides en faveur de la culture et de la conservation du patrimoine pour la période 2014-2023,
- VU** le régime cadre exempté de notification n°SA.59106 relatif aux aides en faveur des PME pour la période 2014-2023,
- VU** l'annexe n°1 relative à la définition des PME du règlement (UE) n°651/2014 de la commission du 17 juin 2014 déclarant certaines catégories d'aides compatibles avec le marché intérieur en application des articles 107 et 108 du traité et publié au JOUE le 26 juin 2014,
- VU** le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.1111-4, L. 1511-1 et suivants et L. 1611-4, L. 4221-1 et suivants,
- VU** le Code du tourisme et notamment les articles L111-1 et suivants,
- VU** la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et notamment son article 10,
- VU** la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées et notamment son article 41,
- VU** le décret n°2001-495 du 6 juin 2001 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques,
- VU** le décret n°2021-1947 du 31 décembre 2021 pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 et approuvant le contrat d'engagement républicain des associations et fondations bénéficiant de subventions publiques ou d'un agrément de l'Etat,
- VU** l'arrêté du 11 octobre 2006 portant fixation des modalités de présentation du

compte rendu financier prévu à l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000,

- VU** le règlement budgétaire et financier,
- VU** la délibération du Conseil régional du 25 juin 2009 modifiée adoptant le Schéma régional véloroutes et voies vertes,
- VU** les délibérations du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Schéma régional de Développement économique, d'innovation et d'internationalisation,
- VU** les délibérations du Conseil régional du 24 mars 2022 approuvant le Schéma régional de développement du tourisme et des loisirs,
- VU** l'arrêté DREETS 2022/632 du Préfet de Région portant approbation du schéma régional de développement économique, d'innovation et d'internationalisation de la région des Pays de la Loire
- VU** la délibération du Conseil régional du 2 juillet 2021 donnant délégation du Conseil régional à la Commission permanente,
- VU** la délibération de la Commission permanente du Conseil régional en date du 30 avril 2020 approuvant les règlements d'intervention de soutien aux itinéraires cyclables du Schéma régional des véloroutes, du Pays de la Loire Investissement Touristique, le cahier des charges et la convention-type de l'appel à projets Agritourisme-œnotourisme, le cahier des charges et la convention-type de l'appel à projets Tourisme nautique,
- VU** les déclarations de minimis présentées par les bénéficiaires,
- VU** le budget voté au titre de l'exercice 2022 lors des séances du Conseil régional relatives au budget de la Région,

**CONSIDERANT** le rapport de sa Présidente,

**CONSIDERANT** la tenue de la commission Entreprises, développement international, numérique, croissance verte, tourisme, innovation et enseignement supérieur et recherche

Après en avoir délibéré, décide,

1 - Relancer nos entreprises et destinations touristiques, stimuler leur performance

D'ATTRIBUER

à la SAS FIRST HOTEL un prêt de 350 000 €, avec 5 annuités de remboursement du capital au taux de 2,03% TEG, et un différé de remboursement d'un an du capital à terme échu (soit 2 ans au total) pour le projet de rénovation intérieure du restaurant et du lobby communs aux hôtels IBIS, au titre du dispositif Pays de la Loire Investissement touristique,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

la convention présentée en 1.1 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

à la SARL SEHC un prêt de 30 000 € avec 4 annuités de remboursement du capital au taux de 2,03%TEG pour le projet de développement hôtelier, conditionnés à la réception des documents d'urbanisme

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

la convention présentée en 1.1 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'APPROUVER

La dérogation au règlement d'intervention du dispositif Pays de la Loire Investissement touristique excluant les aides aux Entreprises « Moyennes » (>50 ETP et >10M€ de CA), à l'instar de décisions antérieures, et excluant tout soutien sous forme de subvention à des SCI,

D'ATTRIBUER

à la SCI Les Violettes une subvention de 60 000 € (soit 10% d'une dépense subventionnable de 600 000 € HT), et un prêt de 60 000 € avec 5 annuités de remboursement du capital et un différé d'un an à terme échu (soit 2 ans au total) à 2.03% TEG, pour la rénovation du centre de vacances « les Violettes »,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

la convention présentée en 1.2 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

à la Commune de Saint-Denis-du Payré une subvention de 11 569 € (soit 20% d'une dépense subventionnable de 57 846 € HT), pour la rénovation du bloc sanitaire du camping O beau Laurier,

D'affecter

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

la convention présentée en 1.3 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

à la Commune de Morannes sur Sarthe-Daumeray une subvention de 50 050 € (soit 20% d'une dépense subventionnable de 250 250 € HT), pour la modernisation du camping Le Moredena,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

la convention présentée en 1.3 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

2 - Construire ensemble le tourisme de demain

D'ATTRIBUER

au bénéficiaire présenté en 2.1 annexe 1, une subvention de 39 631 € soit 30% d'une dépense subventionnable de 132 103 € HT pour le projet d'aménagement de roulottes et d'un gîte au titre de l'Appel à projets Agritourisme-Cénotourisme, D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention conformément à la convention-type approuvée par la Commission permanente du 30 avril 2020.

D'ATTRIBUER

au GAEC DE LA FERME DE PITOUE une subvention de 8 466 € soit 30% d'une dépense subventionnable de 28 221 € HT pour le projet d'aménagement de roulotte dans le cadre de l'appel à projets Agritourisme - Œnotourisme, tel que présenté en 2.1 annexe 2,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention conformément à la convention-type approuvée par la Commission permanente du 30 avril 2020.

D'ATTRIBUER

à l'EARL JULIANNE ET JEAN-GABRIEL TRIDON un prêt de 22 500 € avec 5 annuités de remboursement du capital au taux de 2,03% TEG, et une subvention de 22 500 € soit 15% d'une dépense subventionnable de 150 000 € HT pour le projet de développement d'une offre œnotouristique, dans le cadre de l'appel à projets Agritourisme - Œnotourisme,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

la convention présentée en 2.1 annexe 3,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

à la SARL LA GUYONNIERE un prêt de 15 000 € avec 3 annuités de remboursement du capital au taux de 2,03% TEG, et une subvention de 27 363 € (sur une dépense subventionnable de 141 210 € HT pour le projet de développement de l'activité touristique de cette exploitation, dans le cadre de l'appel à projets Agritourisme - Œnotourisme,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'APPROUVER

la convention présentée en 2.1 annexe 4,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

au bénéficiaire présenté en 2.1 annexe 5, sous réserve de l'obtention du permis de construire, une subvention de 40 747 € soit 30% d'une dépense subventionnable de 135 822 € HT pour le projet d'aménagement d'un gîte dans un ancien corps de ferme au titre de l'Appel à projets Agritourisme-Œnotourisme,

D'AFFECTER l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention conformément à la convention-type approuvée par la Commission permanente du 30 avril 2020.

D'ATTRIBUER

au Département de Loire-Atlantique une subvention de 402 083 € (25% du montant subventionnable de 1 608 333 € HT), au titre du Schéma régional des véloroutes, pour l'aménagement d'une liaison cyclable entre Blain et Châteaubriant (section Blain-Nozay) tel que présenté en 2.2 annexe 1,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention conformément à la convention-type approuvée par la Commission permanente du 16 février 2018.

D'ATTRIBUER

au Département de Loire-Atlantique une subvention de 500 000 €, pour l'aménagement d'une section de la voie verte entre Carquefou et le Maine et Loire inscrite au Schéma régional des véloroutes soit 23% d'une dépense subventionnable de 2 166 667 € HT, telle que présentée en 2.2 annexe 2,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 16 février 2018.

D'ATTRIBUER

à la Commune de Redon au titre du Schéma régional des véloroutes, une subvention de 377 354 €, pour l'aménagement d'une passerelle sécurisée sur l'itinéraire de La Véloodyssée, soit 25% d'une dépense subventionnable de 1 509 416 € HT, telle que présentée en 2.2 annexe 3,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 16 février 2018.

D'ATTRIBUER

une subvention de 194 911 € à la Communauté de Communes Baugeois-Vallée, pour l'aménagement d'une voie verte entre Brion et Cuon (section de l'itinéraire de la Vélobuissonnière inscrite au SRV) soit 25% d'une dépense subventionnable de 779 644 € HT, telle que présentée en 2.2 annexe 4,

D'AFFECTER

l'autorisation de programme correspondante,

D'AUTORISER

la Présidente à signer la convention correspondante conformément à la convention-type approuvée par délibération de la Commission permanente du 16 février 2018.

### 3 - Manifestations touristiques

D'ATTRIBUER

à l'association Comité d'organisation des événements saumurois, une subvention de 10 000 € soit 7,7% d'une dépense subventionnable de 130 000 € HT.

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante,

D'APPROUVER

la convention présentée en 3 annexe 1,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

D'ATTRIBUER

à VENDEE EXPANSION, une subvention de 18 500 € soit 6.16 % d'une dépense subventionnable de 300 000 € TTC pour l'organisation du congrès ADN tourisme,

D'AFFECTER

l'autorisation d'engagement correspondante,

D'APPROUVER

la convention présentée en 3 annexe 2,

D'AUTORISER

la Présidente à la signer.

La Présidente du Conseil régional



Christelle MORANÇAIS

ADOPTÉ

Abstentions : Groupe Printemps des Pays de la Loire

REÇU le 22/11/22 à la Préfecture de la Région des Pays de la Loire

L'original de la délibération et les documents annexés sont mis à la consultation conformément aux dispositions de la loi n° 78.753 du 17 juillet 1978 relative à l'accès aux documents administratifs